Nombre de membres : 17 N°2022-15

 En exercice : 17
 Abstentions : 0

 Présents : 14
 Exprimés : 15

 Pouvoirs : 1
 Pour : 15

 Votants : 15
 Contre : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE OUEST LIMOUSIN

L'An deux mille vingt-deux,

Le mercredi 23 novembre à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle de réunion communautaire à Saint-Laurent-sur-Gorre, sous la présidence de Monsieur Christophe GEROUARD.

Date de la convocation : le dix-sept novembre 2022.

<u>Délégués Présents</u>: Christophe GEROUARD, Jean-Pierre CHARMES, Chantal CHABOT, Jean-Pierre PATAUD, Agnès VARACHAUD, Josiane LEFORT, Thierry DAUCHART, Chantal ROBIN, Annie DUCOURTIEUX, Roger CHAZELAT, Bruno JANTON, Pascale BETOULLE, Camille DESMOULIN, Yves RAYMONDAUD,

Pouvoir: Pascale SAGE délégation à Jean-Pierre PATAUD

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PATAUD

Objet : Décision Modificative n°2022-01 Budget Annexe « Service de Repas à Domicile » exercice 2022.

Monsieur le Président rappelle qu'avant la fin de l'exercice budgétaire 2022, il convient de modifier le Budget Annexe « Service de Portage de Repas à Domicile » pour :

- permettre au budget « carburants » de disposer d'une marge de manœuvre suffisante d'ici la fin de l'année,
- de flécher des crédits destinés à la location d'un véhicule frigorifique pendant la période de réparation du bloc froid du véhicule actuel,
- de flécher des crédits suite à une admission en non-valeur.

Cette décision modificative s'équilibre comme suit :

Recettes de Fonctionnement					Recettes d'Investissement			
Chapitres	Articles	Recettes nouvelles	TOTAL		Chapitres	Articles	Recettes nouvelles	TOTAL
TOTAL		- €	- €		TOTAL		- €	- €
	Dépen	ses de Fonctionnemen		Dépenses d'Investissement				
							Dépenses	
Chapitres	Articles	Dépenses nouvelles	Total		Chapitres	Articles	nouvelles	Total
011	60622	1 000,00 €	1 000,00 €					
011	6135	2 000,00 €	2 000,00 €					
G.E.	6541	0,08 €	0,08€					
65	0041	0,00 C	0,000	_				
O22	0341	- 3 000,08 €	- 3 000,08 €					

Oui l'exposé de monsieur le Président, e l'unanimité :	et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à
 ADOPTE cette Décision Modificative n°20 Domicile » exercice 2022, selon les disposit 	22-01 du Budget Annexe « Service de Portage de Repas à tions rappelées dans le tableau ci-dessus.
Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an qu	ue dessus.
Certifié exécutoire Le Président	Le Président,
	Christophe GEROUARD